

**Procès-verbal du conseil municipal de TOUVRE
SEANCE du mardi 28 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la commune de TOUVRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte BAPTISTE, Maire.

Présents : Mmes BAPTISTE, REYNAUD, Chantal DUBOIS et Danielle DUBOIS, Mrs DUBREUIL, PIOT, ERBEL, ANDRE et PASCUAL.

Absent(s) : Mmes BLANCHARD, GUIBERT, JOLLY et BORDAS, Mrs GRAND et BARDIEUX.

Pouvoir(s) : M. GRAND donné à Mme BAPTISTE, Mme GUIBERT donné à M. DUBREUIL, Mme BORDAS donné à M. ANDRE.

L'ordre du jour de la convocation est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2023.
- Présentation travaux de voirie 2023 par M. GANTHEIL de la SPL GAMA.
- Avis de principe du conseil municipal sur l'élargissement du massif à risque des forêts domaniales de Braconne et Bois Blanc.
- Vote des taux d'imposition 2023.
- Questions diverses .

ORDRE DU JOUR DE SEANCE

Désignation du secrétaire de séance : Jean-Luc ANDRE

APPROBATION PROCES-VERBAL SEANCE DU 28 FEVRIER 2023

Le procès-verbal du mardi 28 février 2023 est adopté à l'unanimité

Présentation par la SPL GAMA du programme des travaux de voirie « Route de Trotterenard »

Le conseil municipal retient l'offre de base avec l'option 1 de l'entreprise la mieux disante.

1/ AVIS DE PRINCIPE SUR L'ELARGISSEMENT DU MASSIF A RISQUE DES FORETS DOMANIALES DE BRACONNE ET BOIS BLANC

Madame le Maire donne lecture du courrier émanant de la Préfecture de la Charente en date du 1^{er} février 2023 concernant la consultation pour avis des communes concernées par l'évolution des massifs à risque « incendie » en Charente, notamment les forêts domaniales de Braconne et Bois Blanc situées en partie sur le territoire de la commune de Touvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-EMET un accord de principe sur l'élargissement du massif à risque des forêts domaniales de Braconne et Bois Blanc situées en partie sur le territoire de la commune, sachant que la commune de Touvre n'est pas impactée par ce projet.

2/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE DE VOTER** les taux de fiscalité directe pour l'année 2023, comme suit :

	Taux 2022	Bases 2023	Taux 2023	Produit attendu
Taxe d'habitation Résidences secondaires THRS	10.24 %	65 201 €	10.44 %	6 807 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties TFB	53.85 %	1 296 000 €	54.93 %	711 893 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties TFNB	53.59 %	18 800 €	54.66 %	10 276 €
Total				728 976 €
Effet du coefficient correcteur				- 114 097 €
Produit attendu à l'article 73111 du BP 2023				614 879 €

Fin de la séance : 20h30

Signatures :

Brigitte BAPTISTE,
Maire

Jean-Luc ANDRE,
Secrétaire de séance